

# MICROTEL - MULTIMÉDIA



# Confédération Française des Fédérations et Associations de Microinformatique, Télématique, Réseaux et Multimédia. 33 Rue Saint Ausone 16000 ANGOULÊME ☎ № 05.45.95.33.71

July // 1.6

<u>Http://www.microtel.fr.eu.org</u> **microtel.multimedia@wanadoo.fr** 

Assemblée Générale Ordinaire 12 mai 2001 de 16 h 10 à 18 h à Aucamville (31)

L'Assemblée Générale régulièrement convoquée conformément aux Statuts, s'est réunie sous la Présidence du Président du Conseil d'Administration, le Secrétariat était assuré par le Secrétaire du Conseil d'Administration.

#### 1. RAPPORT MORAL 2000.

Après vingt-trois ans d'existence, les clubs Microtel, Ademir et Amiposte - Télécom, dans un monde où le profit est trop souvent la seule référence, constituent encore quelques espaces de liberté, de bénévolat et de convivialité. Ils permettent à des publics très divers d'approcher les techniques du futur en proposant de partager des compétences, du savoir et de simples moments d'amitiés entre passionnés.

La Confédération Française MICROTEL - MULTIMEDIA c'est d'abord et surtout, sur le terrain des associations dirigées par des bénévoles, avec adhérents motivés.

Elle est constituée de trois Fédérations nationales : ADEMIR, AMIPOSTE - TELECOM et MICROTEL, ainsi que neuf Fédérations Régionales, qui représentent prés d'une centaine de clubs et quelques milliers d'adhérents.

Vingt-trois ans après la première création et quelques évolutions plus tard, les Clubs et Fédérations constituant MICROTEL - MULTIMÉDIA ont gardé leurs capacités de dynamisme et d'adaptation. C'est leur présence sur le terrain qui les caractérise, à travers le goût de la technique, comme le montre la richesse et la variété des activités des Clubs, et sans oublier l'aspect de cohésion sociale et de partage du savoir qu'ils mettent au service de tous ceux qui en ont besoin.

L'équipe qui anime la Confédération est exclusivement composée de bénévoles.

La Confédération a souscrit un contrat d'assurance pour la Responsabilité Civile de l'ensemble des adhérents. Elle organise les assemblées générales nationales, elle participe à la diffusion d'informations en utilisant notamment Internet comme moyen de communication entre ses différentes composantes. Elle favorise la mutualisation et la répartition de moyens entre les clubs et fédérations et elle soutient la création de nouveaux clubs. Tout ceci avec un budget très limité, issu d'une fraction des cotisations des adhérents des clubs, qui est reversée par les fédérations, qui elles-mêmes, à leur niveau régional ou sectoriel effectuent déjà un premier niveau d'entraide.

Le Conseil d'Administration de la Confédération se réunit peu en raison de la dispersion géographique de ses membres sur l'ensemble du territoire français, mais ceux-ci communiquent entre eux, notamment par Internet, pour coordonner le fonctionnement général et pour faciliter les actions des différentes fédérations ou clubs qui expriment des besoins.

Une convention existe avec l'Association Nationale du Chèque Vacances, ce qui permet aux associations d'accepter en paiement les chèques vacances moyennant seulement une commission ANCV de 1%. La Confédération assure l'interface avec l'ANCV.

L'annuaire des Clubs est mis à disposition sur Internet avec l'aide de Fédérations Régionales et des membres du Bureau de la Confédération qui contribuent à le tenir à jour. Chaque club est invité à en faire de même pour que cet outil soit conforme à sa destination : son accessibilité permanente.

Le congrès annuel, support des Assemblées Générales, qui réunit régulièrement une centaine de personnes pendant un week-end, facilite les rencontres, permet de montrer ce qui se fait dans les clubs et d'en discuter au sein d'ateliers.

C'est un moment fort dans la vie de Microtel. Le Conseil d'Administration veille particulièrement à son organisation avec le soutien des Fédérations et Clubs organisateurs sur le terrain. En 2000 il s'est tenu à Saint-Avold à proximité des frontières Luxembourgeoise et Allemande, avec une participation moyenne des clubs ; mais dans une ambiance très conviviale. L'assemblée générale Microtel - Multimédia coïncidait avec celles d'Ademir et de Microtel. On peut cependant regretter une présence trop restreinte des clubs Amiposte - Télécom.

Cet événement se double traditionnellement de la remise des prix du concours du meilleur club Microtel qui souligne l'intérêt des activités des Clubs à travers différents critères : la technique, la vie associative, la communication avec l'environnement et la gestion notamment.

Cette manière de faire se retrouve dans des occasions similaires avec les fédérations régionales (assemblées générales et manifestations spécifiques, organisées en Aquitaine, Normandie, Charentes - Poitou, Ile de France, Lorraine, Rhône-Alpes et Midi Pyrénées notamment). Il en va de même pour les fédérations nationales affiliées.

Le célèbre Challenge Ademir, par exemple, a été remporté en 2000 à Saint - Avold par le Microtel club toulousain d'Aucamville, ce qui lui a valut l'honneur d'organiser ce congrès, et la charge de construire le challenge Ademir de l'an 2001.

La communication s'appuie très modestement sur la "lettre aux Clubs" destinée à publier les informations des Clubs et Fédérations à l'intention de tous les adhérents, ainsi que sur l'utilisation d'Internet, avec le site de la Confédération et ceux de plus en plus nombreux des fédérations et clubs.

L'année 2000 a été la troisième d'un fonctionnement totalement assuré par des bénévoles, ce fonctionnement peut paraître modeste et discret, mais il résulte de l'investissement personnel de quelques bonnes volontés et ne peut s'amplifier que par l'apport de nouvelles bonnes volontés prêtes à y investir une part plus ou moins grande de leur temps personnel.

Bien des efforts sont faits mais beaucoup restent encore à faire, cependant la voie tracée semble la bonne et l'implication des Administrateurs issus des fédérations nationales et régionales est un soutien important dans l'action.

Qu'a apporté chacun d'entre nous, adhérents d'ADEMIR, AMIPOSTE -TELECOM et MICROTEL, à sa Confédération? Et que pouvons nous encore apporter? Telles sont toujours les deux questions plus que jamais d'actualité.

Car en réalité la Confédération n'est pas une entité abstraite et idéalement généreuse, mais seulement l'addition de toutes nos bonnes volontés.

Avant de terminer le rapport moral, un hommage particulier doit être rendu à quelques-uns de ces bénévoles qui ont contribué avec efficacité au fonctionnement de la confédération, des fédérations et des clubs.

Placide ULLDEMOLINS (pour les carnets d'adhésion),
Jean SAQUET (pour la gestion du serveur national),
Christian BILLAT (pour sa contribution à l'organisation du Congrès),
Yves CARTERON (pour son travail de Secrétariat),
Michel CANAUX (pour l'organisation du congrès à Toulouse - Aucamville).

1ère résolution: L'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral 2000 par 2914 voix pour et 146 abstention.

# 2. RAPPORT FINANCIER 2000

BILAN	Exercice	2000
PASSIF:		
BANQUE EN DEBUT D'EXERCICE		81 480,99 F
COMPTE CHÈQUE	30 064,89 F	,
LIVRET	51 416,10 F	
TOTAL:	,	81 480,99 F
ACTIF:		
BANQUE EN FIN D'EXERCICE		66 965,60 F
COMPTE CHÈQUE	14 199,83 F	
LIVRET	52 765,77 F	
DEFFICIT DE L'EXERCICE :	,	14 515,39 F
TOTAL:		81 480,99 F

Le Bilan reflète le patrimoine de la Confédération.

	COMPTE D'EXPLOITATION	2000
	DEPENSES	
602	ASSURANCES	3 993,00 F
		3 993,00 F
607	MATERIEL & LOGICIEL	
616	FOURNITURES	5 666,40 F
618	POSTE & TELECOMMUNICATIONS	3 772,06 F
625	TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	1 191,60 F
628	SUBVENTIONS	37 000,00 F
	TOTAL	51 623.06 F
	RECETTES	
740	SUBVENTIONS	
750	COTISATIONS-ADHESIONS	35 758,00 F
760	INTERETS FINANCIERS	1 349,67 F
	<b>DEFFICIT D'EXPLOITATION:</b>	14 515,39 F
	TOTAL	51 623.06 F

Le Compte d'exploitation reflète le fonctionnement de la confédération. Il est divisé en deux parties distinctes, la plus importante liée au budget géré directement par la confédération, l'autre, marginale, liée aux flux financiers qui ne font que transiter par la confédération qui en assure la circulation pour le compte des fédérations ou club dans le cadre de sa fonction de représentation au niveau du territoire national.

• La gestion courante réelle 2000 de la confédération s'écarte un peu du budget prévisionnel établi l'an dernier, mais elle en respecte l'esprit général qui était d'orienter les principales dépenses au profit des Fédérations et Clubs.

Le poste assurance est lié au coût de la couverture de la responsabilité civile de l'ensemble des adhérents des clubs, qu'ils soient usagers ou animateurs. Cette disposition obligatoire pour toute activité associative est obtenue au coût d'environ un franc par adhérent, eu égard à la dimension nationale de la confédération, ce tarif ne pourrait être obtenu par chaque structure de base.

Les postes carnets d'adhésion, planches d'étiquettes, fournitures et Lettres aux Clubs ont été conformes à la prévision.

Les frais postaux et télécommunications ont été supérieurs à la prévision, car nous bénéficions moins d'aides extérieures. Le poste transport et déplacement a été utilisé avec modération. Les subventions versées ont été minorées, mais ont été supérieures aux cotisations encaissées.

• La gestion externe de la Confédération est constituée des flux financiers générés par la gestion des chèques - vacances transmis par les clubs ou fédération à la confédération qui se charge de leur encaissement auprès de l'ANCV et effectue les reversements nécessaires, elle a un solde nul.

Le Compte d'exploitation montre clairement que la Confédération a affecté la totalité des reversements de cotisations reçus au financement de subventions destinées aux associations et fédération et qu'elle a puisé dans ses réserves antérieures pour assurer le fonctionnement courant de la confédération, destiné à des prestations communes pour les structures composant la Confédération.

2ème résolution : l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Bilan 2000

# 3. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'Administration après avoir examiné différentes propositions et recueilli des avis de différentes Fédérations composant la Confédération, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale une nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article 3.1. du Règlement Intérieur.

"A défaut de convention ratifiée entre la Confédération et une Fédération, cinq pour cent, des cotisations de référence fixées par l'Assemblée Générale pour les adhérents des associations de bases adhérant à la Confédération directement ou par l'intermédiaire de Fédérations, sont reversés à la Confédération. Ces reversements peuvent s'effectuer directement par les associations de base ou par l'intermédiaire des Fédérations"

Cette nouvelle rédaction à pour but d'uniformiser le montant des reversements de cotisations destinés à la gestion de la Confédération.

Elle prend en compte le désir des différentes structures visant à réduire au minimum symbolique la part de cotisation destinée au fonctionnement collectif de l'ensemble.

Les cotisations des mineurs et à tarif spécial, consenties pour faciliter l'accès de tous aux activités offertes par les associations, constituant l'aspect social du dispositif de financement du fonctionnement des différentes structures.

L'uniformisation des reversements de cotisation à la Confédération permet d'accorder le pouvoir de décision, résultant du nombre d'adhérents pris en compte lors des votes, avec la contribution apportée à l'ensemble confédéral.

Le principe une voix = un adhérent étant corroboré par la fraction de cotisation affectée à l'ensemble confédéral.

Le Conseil d'Administration de la Confédération indique à l'Assemblée Générale que la fixation des contributions, des associations de base aux Fédérations auxquelles elles adhérent, est du ressort de ces Fédérations et que celles ci peuvent les fixer librement.

Dans la mesure toutefois ou l'ensemble des reversements demandés ne dépasse pas vingt cinq pour cent des cotisations de référence des cotisations de référence des adhérents des associations de base qui constituent l'ensemble confédéral.

Ceci afin de rester dans les limites pratiquées depuis l'origine des structures Microtel Multimédia. Cette disposition faisant partie des règles communes librement consenties par les structures adhérant à la Confédération et en assurant sa cohésion constituante.

3ème résolution : En conformité avec l'article 23 des Statuts, l'Assemblée Générale procède à l'approbation de la nouvelle rédaction du quatrième alinéa de l'article 3.1. du Règlement Intérieur par 2325 voix pour, 589 abstentions et 146 voix contre.

# 4. BAREME DE COTISATIONS DE REFERENCE 2001/2002 ET BUDGET PREVISIONNEL 2001

Le Conseil d'Administration de la Confédération propose une adaptation des tarifs en prévision de l'€uro, qui n'entraîne que de faibles majorations des barèmes de cotisations de référence qui n'avaient pas évolués depuis plusieurs années.

#### **BAREMES**

# **COTISATIONS DE REFERENCE**

Les cotisations individuelles ci-dessous, sont celles conseillées par la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA pour les adhérents de base des associations qui la compose.

Pour l'exercice 2001/2002 (à partir du 1er Septembre 2001) cotisations de référence suivantes :

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	20 €uros	Soit 131,19 Francs
Cotisation "SPECIALE"	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des	40 €uros	Soit 262,38 Francs
	raisons fixées par le club local, bénéficie		
	d'une réduction de cotisation)		
Cotisation "ADULTE"	(Adhérent à partir de 18 ans)	60 €uros	Soit 393,57 Francs

Elles peuvent être, éventuellement, modulées en fonction de dispositions prises par les associations de base, personnes morales, adhérentes à la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA.

#### **REVERSEMENTS OBLIGATOIRES**

Pour l'exercice 2001/2002 (commençant le 1er Septembre 2001), en application des Statuts et du Règlement Intérieur modifié par l'Assemblée Générale ; la Confédération doit recevoir de chaque structure, un reversement de cinq pour cent des cotisations de référence des adhérents de base par type d'adhésion :

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	1 €uro	Soit 6,56 Francs
Cotisation " SPECIALE "	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	2 €uros	Soit 13,12 Francs
Cotisation "ADULTE"	(Adhérent à partir de 18 ans)	3 €uros	Soit 19,68 Francs

# **BUDGET PREVISIONEL 2001**

DEPENSES						
Assurance responsabilité civile.	600 €			3.936 F		
Fournitures, carnets d'adhésion, Lettre	900 €			5.904 F		
aux Clubs, Serveur Internet						
Frais Postaux & Télécommunication	750 €			4.920 F		
Transports et déplacements	250 €			1.640 F		
Total gestion et communication		2.500 €			16.400 F	
Total Fonctionnement =		31 %	2.500 €			16.400 F
Soutien aux fédérations :		<b>69 %</b>	5.500 €			36.078 F
		Total	8.000 €			52.478 F

RECETTES				
Reversements de cotisations – adhésions	<b>7.840 €</b>		51.430 F	
Intérêts financiers des fonds de réserve	160 €		1.048 F	
		Total	8.000 €	52.478 F

D'éventuelles subventions pourraient être sollicitées par la production d'un document qui mettrait en évidence l'ensemble des flux gérés à tous les niveaux de la confédération, à travers son propre budget, mais surtout à travers les budgets des fédérations et de tous les clubs.

Seule cette dimension est capable d'entraîner des contributions significatives de la part de collectivités nationales. Pour arriver à ce but il est toujours aussi indispensable de pouvoir procéder à la consolidation des données de chaque structure pour permettre la constitution d'un dossier national de référence susceptible de donner une image de l'importance réelle de l'ensemble formé par toutes les structures et ouvrant la possibilité de rechercher des partenariats et des financements nouveaux.

Ceci passe par quelques moyens simples et peu coûteux à mettre en œuvre par chaque structure à qui il est demandé de fournir deux éléments de base indispensables :

Un compte rendu annuel d'activité (le "rapport moral" habituel) illustré d'exemples.

Un compte rendu financier (le "bilan" et le "compte d'exploitation" annuels) incluant la valorisation des mises à dispositions en locaux, matériels et personnels, pour celles qui en bénéficient.

La Confédération se chargera de la "compilation" des données fournies et de la production du Bilan et du compte d'exploitation "consolidés".

Le Budget Prévisionnel présenté tient compte des données au moment de la convocation de l'Assemblée Générale, il permettra une aide aux Fédérations et Clubs, une bonne organisation des Assemblées Générales, la gestion des adhésions et la communication. La part affectée à la gestion est la plus réduite possible pour privilégier la part dédiée aux aides aux Fédérations et Clubs.

Le Conseil d'Administration de la Confédération et en particulier son Bureau, s'efforcera de promouvoir les propositions faites par les fédérations et les clubs ; ainsi que la création de clubs ou la constitution de nouvelles fédérations.

4ème résolution : l'Assemblée Générale approuve le barème de Cotisations de Références 2001/2002 et le Budget Prévisionnel 2001, par 2202 voix pour, 712 abstentions et 146 voix contre.

# 5. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Assemblée générale procède à l'élection du Conseil d'Administration

# Candidatures:

Christian BILLAT
Claude BOREL
Denis BURNEL
Miche CANAUX
Yves CARTERON
Jean-Jacques CHABERT
Jean-Pierre DULUC
François LECLUSE
Guillaume PENELON
Yves JANIN
Gérald RODARO
Jean SAQUET
Julien SPIESS
Placide ULLDEMOLINS

5ème résolution : l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la liste de candidats présentée.

# **6. INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Fonctionnement**

Le Conseil d'Administration renouvelle sa demande que soient adressés à la Confédération les documents administratifs des différentes structures : PV d'A.G. comportant les informations sur la vie des Fédérations et des Clubs, et sur les flux financiers gérés par les Fédérations et les Clubs, pour permettre la mise en valeur consolidée de l'activité globale de l'ensemble des structures composant la Confédération. La valorisation des aides en natures (locaux, chauffage, mises à dispositions diverses), ainsi que des heures de bénévolats sont à mettre en évidence dans le volume des flux gérés par les différentes structures. L'usage d'Internet est à privilégier pour diminuer les coûts postaux, en n'oubliant pas les réponses à donner dans les délais, même par voie télématique, afin de faciliter la tâche des bénévoles qui ont en charge l'organisation du fonctionnement (y compris le Congrès).

#### Musée virtuel

Plusieurs clubs possédant d'anciens matériels qui sont maintenant considérés comme de véritables pièces de musée, l'idée de la création d'un "musée virtuel" sur Internet a été évoquée. Ce musée pourrait être installé sur le serveur de la Confédération. Les clubs sont invités à faire connaître leur position sur ce sujet et à indiquer les richesses dont ils disposent pour envisager cette création. Un groupe de travail s'est constitué et Jean SAQUET a réalisé une maquette, il se tiendra à disposition des clubs intéressés par ce Musée virtuel.

Le Président :	Le Secrétaire :
Jean-Jacques CHARERT	Vves CARTERON